
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 5 décembre 2018

Résolution: CE18 2013

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal l'adoption, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35% à 55% sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011), et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

de recommander au conseil municipal :

2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35% à 55% sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011);

3 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1180607007

/pl

Sylvain OUELLET

Vice-président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 7 décembre 2018